REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

Centre Communal d'Action Sociale VILLE DE MARLY MARLY, le 29 septembre 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023 Sous la Présidence de Odile JACOB-VARLET Vice -Présidente du C.C.A.S. Adjointe au Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents	: 11 : 06	Etaient présents :	MM. LEFEBVRE, MOREL, ROTHEA, .Mmes. FRANCFORT, JACOB-VARLET,
Nombre de suffrages exprimés Nombre de membres absents	: 08 : 05	Absents excusés :	MOREAU M. HORY, (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absents ayant donné procuration	: 02	Absentes:	Mme KUNTZ (délégation à Mme MOREAU) s: Mmes HANSE, HETHENER, NOEL

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 20 septembre 2023

XXX - Multi Accueil « Les Loupiots » : modification du règlement de fonctionnement

Le Président du C.C.A.S. propose aux membres du conseil d'administration d'apporter quelques modifications, au règlement de fonctionnement du multi accueil « la Maison des Loupiots ».

- page 3 Article 1-Paragraphe 2 Admissions
 - aiouter:
 - « une ordonnance de prescription médicale d'antipyrétiques »
- page 9 Article 5-Paragraphe 5 Révisions des tarifs en cours d'année
 - ajouter:
 - « Lors d'un déménagement en cours d'année le tarif sera modifié pour passer hors Marly. Il est à noter que l'enfant ne sera plus prioritaire lors des inscriptions suivantes.»

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

 <u>d'ACCEPTER</u> les modifications apportées au règlement de fonctionnement du multi accueil « la Maison des Loupiots ».

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 29 septembre 2023 Pour extrait conforme, Marly, le 29 septembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Pour le Président du C.C.A.S La Vice-Présidente,

Ødile JACOB – VARLET Mairé – Adjoint de la Ville de Marly Déléquée aux Affaires Sociales

Accusé de réception en préfecture 057-265703009-20230927-308-2023-DE Date de télétransmission : 29/09/2023 Date de réception préfecture : 29/09/2023